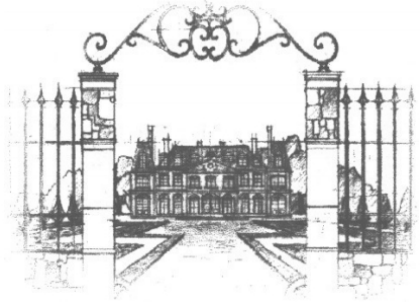




La 1ère édition du Prix Pierre-Laurent Frier récompense les meilleurs mémoires d'étudiants de Masters 2 en Droit du patrimoine culturel et paysager

Qu'est-ce que le prix Pierre-Laurent Frier ?

Créé par la **Fédération Patrimoine-Environnement**, le prix Pierre-Laurent Frier récompense les meilleurs mémoires des **étudiants de Masters 2 en Droit du patrimoine culturel et paysager**. Il encourage à la fois les candidats sur la voie de l'excellence et leur fournit une référence exploitable.

Les candidats, soutenus par un enseignant-chercheur, doivent avoir réalisé un travail de recherche en droit du patrimoine (matériel et immatériel) culturel et paysager, dans le cadre d'une formation de l'enseignement supérieur (public ou privé), et être diplômés depuis moins de 3 ans.

Les lauréats 2017

Pour la 1ère édition, sur un total de 16 candidats, le jury a retenu ex-æquo 2 lauréates :

- **Inès Lamouri**, pour son mémoire « Les ensembles décoratifs en droit. Enjeux juridiques de la protection patrimoniale des meubles et des immeubles formant une cohérence d'ensemble » (soutenu en 2016 - Université Paris I Panthéon-Sorbonne)
- **Apolline Sans**, pour son mémoire « Politique muséale et analyse juridique des outils d'enrichissement des collections publiques » (soutenu en 2016 - Université Paris XI)
- un **Prix spécial** a également été remis à **Solène Grandjean**, pour son mémoire « La définition de la forêt en droit français » (soutenu en 2017 - Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

Retrouvez les résumés des mémoires en page 2

Les récompenses

Pour les lauréats sont prévus :

- une dotation de 1000 €, grâce au groupe de la Compagnie Immobilière de Restauration (CIR)
- la publication d'un article présentant leurs mémoires dans le *Journal Spécial des Sociétés*
- la publication de l'intégralité de leurs mémoires dans la collection *Droit du patrimoine culturel et naturel*, aux éditions L'Harmattan, codirigée par Jérôme Fromageau et Marie Cornu de l'Université Paris-Saclay
- une communication assurée par Patrimoine-Environnement (une visibilité sur les réseaux sociaux, le site internet et dans la lettre d'information envoyée aux abonnés)

La remise de la 1ère édition du Prix Pierre-Laurent Frier



De gauche à droite : Apolline Sans - Jérôme Fromageau - Alain de La Bretesche - Inès Lamouri - Solène Grandjean

C'est à l'occasion des **Journées Juridiques du Patrimoine**, organisées par la **Fédération Patrimoine-Environnement**, le 30 octobre 2017 à l'auditorium du musée Guimet à Paris, que la remise de la 1ère édition du Prix Pierre-Laurent Frier s'est déroulée.

Les trois lauréates se sont vues décernées leurs prix et un diplôme par Alain de La Bretesche, président de Patrimoine-Environnement, et Jérôme Fromageau, doyen du Master Droit du patrimoine culturel (Université Paris-Saclay), devant un auditoire de plus de 200 participants et en présence du jury d'universitaires composé de Mme Géraldine Goffaux, M. Stéphane Duroy, M. Philippe Tanchoux, M. Arnaud De Lajartre, Mme Marie Cornu, M. Vincent Négri, M. Jérôme Fromageau, M. Laurent Fonbaustier, M. Pascal Planchet, M. Jean-Emmanuel Pellas et Mme Armelle Verja.

L'intitulé du prix est un clin d'œil amical au professeur **Pierre-Laurent Frier** (1953-2005), professeur de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, auteur de nombreux travaux sur le droit et le contentieux administratif, par ailleurs pionnier dans les études sur le droit de l'art et du patrimoine.

Résumé du mémoire « **Les ensembles décoratifs en droit. Enjeux juridiques de la protection patrimoniale des meubles et des immeubles formant une cohérence d'ensemble** », par Inès Lamouri

Le mémoire est axé sur la protection des ensembles décoratifs dits mixtes en ce qu'ils impliquent un lien entre des éléments mobiliers et un immeuble, formant ensemble une unité cohérente. Les ensembles considérés sont ici de l'ordre du somptuaire, ce qui exclut le cas des vestiges archéologiques ou la conservation d'archives in situ. Le propos s'organise autour de la possibilité de protection des ensembles à la fois dans le droit positif et d'un point de vue prospectif, quant à la capacité du droit à « saisir ces ensembles ». La première partie est ainsi consacrée aux ensembles dans le droit, la seconde au droit des ensembles.

Résumé du mémoire « **Politique muséale et analyse juridique des outils d'enrichissement des collections publiques** », par Apolline Sans

Le mémoire étudie les principaux mécanismes permettant aux musées nationaux d'enrichir leurs collections et les missions « d'éducation et de délectation » qui impartissent au musée. La candidate en analyse les rouages juridiques et tente d'en appréhender les pratiques. Elle distingue le rôle joué par « la personne publique » de celui joué par « la personne privée ». Le mémoire examine l'origine des mécanismes utilisés, leurs évolutions et leur mode de fonctionnement à partir d'exemples concrets tirés principalement des archives des musées nationaux.

Résumé du mémoire « **La définition de la forêt en droit français** », par Solène Grandjean

Le mémoire porte sur l'existence, par-delà les définitions sectorielles et toujours à la fois incomplètes et conjoncturelles de la forêt, d'une définition juridique globale et unitaire de la forêt. À la suite d'une démonstration relative, notamment, à la flexibilité de la notion de forêt dans la législation nationale, la candidate poursuit une réflexion méthodique sur les critères d'identification de la notion, à travers notamment la mise en avant d'un critère fonctionnel tiré de la « destination forestière ».

Pour plus d'informations sur le Prix Pierre-Laurent Frier et les Journées Juridiques du Patrimoine, rendez-vous sur notre site internet et ses pages dédiées : <http://www.patrimoine-environnement.fr/journees-juridiques-du-patrimoine/>

Contact

Laurence Deboise
Fédération Patrimoine-Environnement
01 42 67 06 06
droit@associations-patrimoine.org
www.patrimoine-environnement.fr